

CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

9/3 – TARIFICATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Les tarifs appliqués aux différents services proposés par l'école de musique reposent un système de tarification décliné suivant le cycle de formation et reposant sur la référence « Quotient Familial » (QF).

Dans ce cadre, 7 tranches de tarifs, basées sur les QF, ont été définies. Il y a lieu également de préciser la situation particulière des « non Monsois » qui, quel que soit leur QF, doivent s'acquitter des tarifs de la tranche 7.

Ces bases et principes servent donc de référence à la modulation de tarifs pour les différents cycles d'enseignements. Chacun de ces cycles est caractérisé par un volume horaire d'enseignement qui augmente au fur et mesure de la formation. L'enseignement évolue également d'une pratique collective vers une individualisation plus importante tout au long des cursus proposés par l'école de musique.

Afin de prendre en compte l'évolution des coûts engendrés par ces enseignements artistiques et des frais pédagogiques, il est proposé d'adopter la grille tarifaire suivante pour les inscriptions de la rentrée scolaire septembre 2017.

Tranches	Quotient Familial	Tarifs cycle d'éveil	Tarifs cycle 1
T 1	0 à 500	32 €	54 €
T 2	501 à 750	44 €	76 €
T 3	751 à 1000	55 €	98 €
T 4	1001 à 1500	66 €	121 €
T 5	1501 à 2000	84 €	145 €
T 6	2001 à 2500	96 €	168 €
T 7	> 2500	112 €	190 €

Tranches	Quotient Familial	Tarifs cycle 2	Tarifs cycle 3
T 1	0 à 500	64 €	75 €
T 2	501 à 750	86 €	97 €
T 3	751 à 1000	109 €	120 €
T 4	1001 à 1500	132 €	143 €
T 5	1501 à 2000	167 €	178 €
T 6	2001 à 2500	202 €	213 €
T 7	> 2500	235 €	246 €

Il est proposé de créer une réduction pour les familles inscrivant plus d'une personne à l'école de musique, soit 10 € de réduction pour le deuxième inscrit et 20 € de réduction par personne à partir du troisième inscrit.

Les frais d'inscription administrative, soit 30 € par famille sont dus dès la remise du dossier d'inscription. Ils ne concernent pas les élèves inscrits en liste d'attente.

Les « ateliers » (musique de chambre, ensembles instrumentaux, atelier Jazz) gardent le même mode de tarification : ils sont inclus dans le coût du cycle où l'élève est inscrit, ou facturés 90 € pour l'année quelle que soit la tranche, si l'élève n'est plus inscrit dans un cycle de formation.

L'inscription à la pratique d'un instrument supplémentaire est calculée sur la base de 80 % du tarif de la pratique d'un premier instrument.

Le Conservatoire propose également aux élèves, pendant leurs trois premières années d'apprentissage, la location d'un instrument, suivant les disponibilités du parc instrumental de l'établissement. Cette location est modulée de la façon suivante : 30 € la première année, 60 € la deuxième et 100 € la troisième.

Il est proposé, à partir de l'année scolaire 2017/2018, d'adopter la nouvelle grille et les principes tarifaires présentés ci-dessus.